

BAREME AGENCE

Transaction

Les honoraires sont à la charge des vendeurs ou des acquéreurs selon les termes prévus au mandat de vente

Mandat exclusif ou semi-exclusif

Jusqu'à 50 000 €	3 000 € ttc maximum
De 50 001 € à 150 000 €	6,5% ttc maximum
De 150 001 € à 450 000 €	5,5% ttc maximum
De 450 001 € à 800 000 €	4,5% ttc maximum
Supérieur à 800 001 €	3,5% ttc maximum

Mandat simple

Jusqu'à 50 000 €	3 000 € ttc maximum
De 50 001 € à 150 000 €	6,5% ttc maximum
De 150 001 € à 450 000 €	5,5% ttc maximum
De 450 001 € à 800 000 €	4,5% ttc maximum
Supérieur à 800 001 €	3,5% ttc maximum

Les honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

Nous ne pouvons ni recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de notre rémunération ou de nos honoraires pour cette activité.

Gestion - Location

Fixés par la loi Alur, les honoraires de location sont dans notre département en zone « très tendue » soit:

- 12 €/m² pour les prestations d'organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail et annexes
- 3 €/m² pour les prestations de réalisation d'état des lieux

Les honoraires de locations sont imputables aux propriétaires et aux locataires.

Les honoraires de Gestion sont de 6% ttc du montant du loyer brut

Coordonnées du médiateur: « vivons mieux ensemble »
465 avenue de la libération 54000 Nancy
mediation@vivons-mieux-ensemble,fr